



Cours d'eau: affaissement de la rive (corrosion...)

Par **alex673**, le **28/05/2008** à **22:37**

bonjour

j'écris ici pour aider mes parents.

Ils ont acheté en 1978 une maison, avec du terrain avec un cours d'eau qui sépare la propriété de mes parents avec celle des voisins.

En 1978, ce "cours d'eau" était de taille minime.

Or, la ville s'agrandit et les habitations "poussent" dans les hauteurs de la ville. Des tuyaux pour évacuer l'eau de ruissellement de pluie/ des champs (en amont) se rajoutent et sont dirigés pour se déverser dans ce fameux "cours d'eau".

Avec les années, la corrosion ronge la terre de la rive (coté de mes parents) en épargnant la rive des voisins.

Mes parents aimeraient "freiner" celà; et ils décident de s'adresser à la mairie, qui ne se décide pas pour intervenir malgré les promesses du maire.

Aujourd'hui, la SDEA s'est déplacé sur les lieux pour juger des dégats, il faudrait retenir la rive et mettre des plaques de granites ou encore enrochers (coût dans les 100.000 euros minimum)!! de plus l'employé de la SDEA a déconseillé à mes parents de s'adresser à la DDAF (police des eaux) car ils pourraient obliger mes parents à effectuer les travaux (mise en demeure - car mes parents sont propriétaires de la rive).

ma question: à qui pourrait s'adresser mes parents pour que les travaux soient réalisés aux frais d'autrui (par exemple au frais de la commune)? car 100.000 euros de travaux, c'est

vraiment hors budget.

merci pour votre aide, vos remarques...

cdt
Alex673